

Plafonds de ressources ANAH pour les propriétaires

A compter du 1^{er} janvier 2021

Taux de subvention de l'Anah : 50% 35%

| Nombre de personnes composant le ménage | Ménages très modestes | Ménages modestes |
|---|-----------------------|------------------|
| 1 | 14 879 € | 19 074 € |
| 2 | 21 760 € | 27 896 € |
| 3 | 26 170 € | 33 547 € |
| 4 | 30 572 € | 39 192 € |
| 5 | 34 993 € | 44 860 € |
| Par personne supplémentaire | 4 412 € | 5 651 € |

A comparer avec le revenu fiscal de référence de l'ensemble des occupants de l'année 2018 ou 2019 si l'ASDIR est disponible sans possibilité de mixage entre les différents membres du ménage (ASDIR : Avis de Situation Déclarative à l'Impôt)

OPAH CC Albères Côte Vermeille Illibéris

Date de début : 01/2019

PIG Mieux se Loger 66

Programme d'intérêt général

Date de début/ 02/11/2019

OPAH Du Vallespir

Date de début : 01/09/2019

PIG Habiter Mieux 2 PMMCU

Date de début : 27/11/2018

OPAH RR Conflent-Canigo

OPAH de revitalisation rurale

Date de début : 01/07/2016

Demande de subventions ANAH :

www.monprojet.anah.gouv.fr

Action Logement : pour tester votre éligibilité aux aides

www.piv.actionlogement.fr/simulateur-habitat

CAF

112 rue Henri EY

BP 49927 66019

Perpignan

www.caf.fr

Mieux se Loger 66

URBANIS

6 rue Paul Courty

66000 Perpignan

☎ 04 68 63 76 86

✉ mieuxseloger@urbanis.fr

SOLIHA

23 rue Broussais

66000 Perpignan

☎ 04 68 54 65 45

CARSAT Languedoc-

Roussillon

Service UGF

29 rue Léon Gambetta

CS 4009

34068 Montpellier cedex 2

HABITER MIEUX PMMCU

SPL

35 bd St Assiscle

66000 PERPIGNAN

☎ 04 68 51 70 26

AIDES aux TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT

Personnes handicapées /Personnes âgées à mobilité réduite

2021



2 Rue Pierre Dupont, Les Terrasses du
Castillet 66000 Perpignan

☎ 04 68 52 00 00

🌐 www.adil66.org

✉ contact@adil66.org

🌐 facebook.com/adil66.org



| | Bénéficiaires | Conditions relatives au logement | Nature des travaux | Conditions financières | Observations |
|--|--|--|---|--|--|
| Subventions ANAH Et OPAH pour l'autonomie (voir liste au verso) | Propriétaires occupants Usufruitier Locataire (Avec l'accord exprès du bailleur) | Résidence principale : • du propriétaire ou • de l'usufruitier(si il est ascendant ou descendant du propriétaire) | <ul style="list-style-type: none"> Adaptation du logement ou de l'immeuble aux personnes handicapées ou à mobilité réduite Création d'une unité de vie en rez-de-chaussée Extension du logement (20 m2 max.) Pour adapter le logement aux personnes âgées ou handicapées | <ul style="list-style-type: none"> Taux : 35% ou 50% (selon les ressources) dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables de 20 000 € HT Plafonds de ressources : cf verso | <ul style="list-style-type: none"> Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt de la demande de subvention à l'Anah |
| Subventions Conseil Départemental Mieuxseloger66 | <ul style="list-style-type: none"> Propriétaire Occupant Usufruitier | <ul style="list-style-type: none"> Résidence principale du propriétaire ou de l'usufruitier Logement situé dans le département des Pyrénées Orientales | Idem Anah | Plafonds de ressources : ANAH | <ul style="list-style-type: none"> Demande de subvention : Monprojet.anah.gouv.fr URBANIS Mieuxseloger.urbanis.fr |
| Action Logement | Propriétaire occupant <ul style="list-style-type: none"> Salarié ou retraité de + 60 ans en perte d'autonomie GIR1 à 4 Retraité du secteur privé de + 70 ans Ascendant d'un salarié du secteur privé + 70 ans ou GIR 1 à 4 | <ul style="list-style-type: none"> Résidence principale du salarié ou de l'ascendant hébergé | Aménagement de l'espace sanitaire : <ul style="list-style-type: none"> douche à l'italienne avec sol antidérapant lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite WC rehaussé + Travaux connexes (barres d'appui, siège de douche, revêtements sols et murs... | <ul style="list-style-type: none"> Montant maxi. : 5 000 € Plafond de ressources Anah à respecter (POM) (cf. verso) | <ul style="list-style-type: none"> Demande de subvention sur le site www.actionlogement.fr Pour plus de détails : Voir ADIL |
| Aides CAF | <ul style="list-style-type: none"> Propriétaire occupant <i>Pour pouvoir en bénéficier, le quotient familial CNAF doit être inférieur ou égal à 1000€</i> | <ul style="list-style-type: none"> Résidence Principale | <ul style="list-style-type: none"> Installation de sanitaires Aménagement de pièces inutilisées ou extension (en lien avec le handicap d'un enfant ou de l'un des parents, de la composition familiale) | <ul style="list-style-type: none"> Le montant de l'aide est de 4000€. L'aide est attribuée sous forme de prêt ou de subvention. | Pour plus de détails voir votre ADIL |
| CARSAT Languedoc-Roussillon | <ul style="list-style-type: none"> Propriétaire occupant Propriétaire bailleur | <ul style="list-style-type: none"> Résidence principale | <ul style="list-style-type: none"> Création ou adaptation de sanitaires Remplacement de chauffage Changement de revêtement de sol en prévention de chutes | Le montant de l'aide dépend de vos ressources et du montant des travaux . | Pour plus de détails voir votre ADIL |
| Crédit d'impôt | <ul style="list-style-type: none"> Propriétaire occupant Propriétaire bailleur Occupant à titre gratuit | <ul style="list-style-type: none"> Résidence principale | Equipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements ou permettant l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap | <ul style="list-style-type: none"> Plafond des travaux 20 000€ 25% ou 40% pour les travaux d'accessibilité | Pour plus de détails voir votre ADIL |